

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERRUYES**

---

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Courriel : verruyes@ccsudgatine.fr

Tel Mairie : 05.49.63.21.22

L'An deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VERRUYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en séance publique, sur convocation adressée par le Maire, monsieur Patrick CAILLET, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Patrick CAILLET, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2022

Présents : M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. François MINETTE, Mme Dolores BRAULT, M. Didier COUPEAU, Mme Véronique AVELINE, Mme Christine GOULDING, M. Stéphane GUILBON, Mme Cécilia ROCHEFORT, M. Eric AUNEAU, M. Anthony HEITZLER, Mme Isabelle PEROTEAU

Absents excusés :

M. William RUSSEIL qui a donné pouvoir à M. Patrick CAILLET

M. Alain CLEMENT

Secrétaire de Séance : Mme Christine GOULDING

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

### 2022-61 : DÉLIBÉRATION SUR LE BUDGET DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé qu'au cours de l'exercice 2022, les efforts budgétaires concerneraient la sécurisation routière de la commune de Verruyes.

Qu'à cet effet, la commission Voirie, bâtiments, en relation avec les services du Département était chargée de présenter un projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient, au préalable, de procéder à un virement de crédits.

Sur le plan comptable, les dépenses relatives à ces achats seront imputées comme une dépense d'investissement et une recette d'investissement.

Afin d'intégrer ces écritures, il convient de procéder à des transferts de crédits :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128 (136 VOIRIE)		Amélioration de la sécurité routière sur le territoire de la commune	+ 16 000.00€
	2031	186 (Maison assistantes maternelle)		- 16 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°2
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à des transferts de crédits

**2022-62 : DÉLIBÉRATION SUR LES TRAVAUX DE GROS ŒUVRE POUR LA SÉCURISATION ROUTIÈRE DE LA COMMUNE ET LE CONTOURNEMENT DU CENTRE BOURG.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé qu'au cours de l'exercice 2022, les efforts budgétaires concerneraient la sécurisation routière de la commune de Verruyes. Qu'à cet effet, la commission Voirie, bâtiments, en relation avec les services du Département était chargée de présenter un projet.

Monsieur Eric AUNEAU, référent de la commission Voirie, bâtiment présente le projet de contournement du centre bourg (D 24) par les routes départementale D 122 et D 130.

Ce projet nécessite un aménagement du croisement des départementales D 24 et D122 ainsi la pose de chicanes contraignantes sur la départementale D 24 au niveau du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion publique du 30 juin 2022. Les habitants présents ont approuvé ce contournement.

Monsieur le Maire présente le devis n° 79 22 09 CG 080 - 01 du 4 octobre 2022 de la société M-RY, ainsi détaillé :

Désignation	Prix Unitaire	Montant HT
Cimetière - 2 Chicanes Long 5mL Largeur 1,5ml		
TOTAL HT Chicane cimetière		€ 2 604,20
TOTAL TTC Chicane cimetière		<b>€ 3 125,04</b>
Désignation	Prix Unitaire	Montant HT
D24/D122 - Aménagement d'un carrefour		
TOTAL HT D24/D122 - Aménagement d'un carrefour		€ 41 667,00
TOTAL TTC D24/D122 - Aménagement d'un carrefour		<b>€ 50 000,40</b>
Désignation	Prix Unitaire	Montant HT
RD 24 Rabotage Ralentisseur		
TOTAL HT RD 24		€ 2 251,75
TOTAL TTC RD 24		<b>€ 2 702,10</b>

Total HT 46 522,95 €  
**Total TTC 55 827,54 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité**

**Valide** le devis n° 79 22 09 CG 080 – 01 du 4 octobre 2022 de la société M-RY, pour un montant de 55 827, 54 € TTC.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la réalisation de cette délibération.

**2022-63 : DÉLIBÉRATION SUR LES MARQUAGES AU SOL ET SIGNALISATIONS VERTICALES (PANNEAUX INDICATEURS) SÉCURISATION ROUTIÈRE DE LA COMMUNE ET CONTOURNEMENT DU CENTRE BOURG.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé qu'au cours de l'exercice 2022, les efforts budgétaires concerneraient la sécurisation routière de la commune de Verruyes.

Qu'il convient après le vote de la délibération précédente 2022-61 sur l'aménagement du croisement des départementales D 24 et D122 ainsi la pose de chicanes contraignantes sur la départementale D 24 au niveau du cimetière, il convient d'examiner le devis concernant le marquage et la signalisation verticale et horizontale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces marquages et signalisations sont indispensables pour la réalisation du contournement du centre bourg (D 24) par les routes départementale D 122 et D 130.

Le projet soumis au conseil municipal concerne également l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire de la commune, à savoir :

Rue de Bel Air par la création de zones de stationnements

Rue de l'Etang par l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée appelée également « chaussidou » permettant de matérialiser un espace pour les cyclistes et où les voitures occuperont une unique voie centrale. Cet aménagement se situera entre le rond-point d'accès au chemin du cou (voie communale n° 11) et de l'allée des peupliers. Le projet consiste également à la création de stationnements longitudinales sur deux zones entre l'allée des peupliers et le chemin des fadets.

Départementale D 122 (Saint Rémy) : aménagement du carrefour entre la D 122 et la D 130 par un marquage au sol et la délimitation d'une zone 30 Km/h.

L'Aujardière : Pose d'un miroir de sécurité routière à l'intersection de la voie communale n° 3 en direction de Saint Lin et le chemin de l'Aujardière en direction de l'Emarière.

Centre bourg : Marquage de 4 places de stationnement « arrêts minute » proche des commerces et de ralentisseurs à l'entrée du parking du prieuré.

Gare de Verruyes (lieu-dit) : achat et pose d'un panneau de localisation

Monsieur le Maire présente le devis n° 86220882 du 7 octobre 2022 de la société Signalisation 86 d'un montant de 24 800,40 € TTC ainsi détaillé :

2022 - 582

Désignation	Prix Unitaire	Montant HT
CARREFOUR D24 ET D130 > DIRECTIONNEL	,	
TOTAL HT D24 D130 DIRECTIONNEL		930,00 €
TOTAL TTC D24 D130 DIRECTIONNEL		<b>1 116,00 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
Cimetière - 2 Chicanes		
TOTAL HT Cimetière	,	1 540,00 €
TOTAL TTC Chicane cimetière		<b>1 848,00 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
Carrefour D130 D122		
TOTAL HT Carrefour D130 D122	,	5 158,00 €
TOTAL TTC Carrefour D130 D122		<b>6 189,60 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
Carrefour D24 D122		
TOTAL HT Carrefour D24 D122	,	1 729,00 €
TOTAL TTC Carrefour D24 D122		<b>2 074,80 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
Rue de Bel AIR		
TOTAL HT D122 Rue de Bel AIR	,	700,00 €
TOTAL TTC D122 Rue de Bel Air		<b>840,00 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
Rue de l'étang		
TOTAL HT Rue de l'étang	,	4 520,00 €
TOTAL TTC Rue de l'étang		<b>5 424,00 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
St Rémy D122		
TOTAL HT St Rémy D122	,	4 155,00 €
TOTAL TTC St Rémy D122		<b>4 986,00 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
CARREFOUR DE L'AUJARDIERE - DIRECTION ST LIN		
TOTAL HT CARREFOUR DE L'AUJARDIERE - DIRECTION ST LIN	,	605,00 €
TOTAL TTC CARREFOUR DE L'AUJARDIERE - DIRECTION ST LIN		<b>726,00 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
CENTRE BOURG		
TOTAL HT Centre Bourg	,	1 125,00 €
TOTAL TTC Centre Bourg		<b>1 350,00 €</b>
désignation	Prix Unitaire	Montant HT
LA GARE DE VERRUYES		
TOTAL HT Gare de Verruyes	,	205,00 €
TOTAL TTC Gare De Verruyes		<b>246,00 €</b>
	TOTAL HT	20 667,00 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>24 800,40 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**Valide** le devis n° 86220882 du 7 octobre 2022 de la société Signalisation 86 pour un montant de 24 800,40 € TTC

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la réalisation de cette délibération

**2022-64 : ACQUISITIONS ET POSES D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE ET D'UN FEU MICRO-RÉGULÉ SUR LA D 24 (NIVEAU PARC GEORGES BOBIN)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de compléter le projet de sécurisation routière par l'acquisition d'un radar pédagogique mobile qui pourra être déployé sur tous les axes de la commune et d'un feu micro-régulé positionné sur la D 24 entre la place du saut et la rue nouvelle.

Cette installation favorisera la traversée du centre-bourg dans le respect de la limitation de la vitesse à 30 Km/h.

Monsieur le Maire présente les devis :

N° SO58468 du 6 octobre 2022 de la société Élan cité d'un montant de 2 554,49 € TTC.

N° SO58467 du 6 octobre 2022 de la société Élan cité d'un montant de 410,40 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 12 voix Pour et 1 voix contre :**

**Valide** les devis :

N° SO58468 du 6 octobre 2022 de la société Élan cité d'un montant de 2 554,49 € TTC.

N° SO58467 du 6 octobre 2022 de la société Élan cité d'un montant de 410,40 € TTC.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la réalisation de cette délibération.



Le Maire  
Patrick CAILLET